

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 898 portant fixation du prix de vente au détail des cigarettes « Mélia » et « Nationales » .

n° 898

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
31 octobre 1940

Numéro JO  
n° 527 du 31/10/1940

Date du numéro  
31 octobre 1940

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi du 11 juillet 10.32 sur l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre

**Vu** l'arrêté du 11 juillet 1040 portant réglementation de la vente de certains produits à l'intérieur de la colonie et l'arrêté du 21 août 1040 qui l'a complété,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Le prix de vente au détail des cigarettes de marque « Mélia » et « Nationales » est fixé ainsi qu'il suit : — prix de vente de la cartouche de 25 paquets : 26 francs; — prix de vente du paquet de 20 cigarettes : 1 fr. 25. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

NOUAILHETAS.